

Le point sur...

La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, 10^e conférence des Parties (10 au 21 octobre 2011, Changwon, Corée du Sud)

www.diplomatie.gouv.fr

→ Présidée par le ministre des Forêts de la Corée du Sud, la 10^e conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CoP10) a rassemblé plusieurs milliers de participants, représentants des 194 États Parties, d'organismes internationaux et de la société civile. Dans un contexte de changements climatiques et de pression accrue sur les ressources naturelles, la conférence a permis :

- des débats constructifs sur la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la stratégie décennale de la Convention, adoptée en 2008, et visant à enrayer la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones affectées ;
- des compromis satisfaisants sur des questions institutionnelles en suspens depuis de nombreuses années ;
- l'adoption de décisions ambitieuses et pragmatiques en vue du renforcement de la base scientifique de la Convention.



Vue du centre de conférence de Changwon © CSFD / Antoine Cornet

Cette conférence est intervenue un mois après l'événement de haut niveau sur la désertification organisé en marge de la 66^e Assemblée générale des Nations unies, qui a marqué un soutien politique fort à cet instrument multilatéral. Dans la séquence internationale allant de cet événement de haut niveau à la conférence des Nations unies pour le développement durable Rio+20 (4-6 juin 2012), en passant par le 6^e Forum mondial de l'eau à Marseille (12-17 mars 2012), la CoP10 a constitué un jalon important, pour une Convention qui peine encore à trouver sa place dans le système de gouvernance mondiale du développement durable.

L'enjeu de cette conférence était notamment d'aboutir, enfin, à un **consensus sur les questions institutionnelles récurrentes** qui risquaient de compromettre la crédibilité de la Convention. Il s'agissait également de cadrer, et d'engager, un certain nombre de **processus intersessionnels directement liés à la mise en œuvre de la stratégie décennale de la Convention**.

La France et l'Union Européenne jouent un rôle particulier dans ce dispositif de par leurs actions de développement dans le domaine, et ont contribué activement à l'issue favorable des négociations.

Ce qu'il faut savoir

■ La désertification est souvent comprise, à tort, comme l'extension des déserts existants, alors qu'il s'agit du phénomène de dégradation des terres « non-désertiques » et de destruction de leur potentiel biologique et économique sous l'effet conjugué de facteurs climatiques et de pratiques agricoles inadaptées.

■ **La Convention Désertification** fait partie des trois conventions dites de Rio issues du Sommet mondial sur l'environnement et le développement de 1992. Signée à Paris en 1994, elle rassemble aujourd'hui 194 Parties. Elle se distingue par la priorité explicite donnée à l'Afrique, ainsi que par l'importance accordée à la société civile et la dimension participative de sa mise en œuvre. **Le plan stratégique décennal**, adopté en 2008, vise quatre objectifs :

- améliorer les conditions de vie des populations affectées par la désertification ;
- améliorer l'état des écosystèmes dégradés ;
- dégager des avantages globaux (préservation de la biodiversité, atténuation des changements climatiques, etc.) ;
- mobiliser les ressources en faveur de la mise en œuvre de la Convention.

■ La Convention appelle les États Parties « affectés » à élaborer des stratégies et plans d'actions nationaux pour la lutte contre la désertification, et les États Parties « donateurs » à accompagner la mise en œuvre de ces derniers et à mobiliser des fonds dans ce domaine.

Les 194 Parties à la Convention ont pris un certain nombre de décisions visant à créer les conditions favorables à une mise en œuvre renforcée du plan stratégique décennal.

Il est important de rappeler que tous les continents sont concernés par le processus de désertification, et on estime que **40 % de la superficie des terres de notre planète, et deux milliards de personnes, sont affectés** (parmi lesquelles les populations les plus pauvres et les plus vulnérables). De plus, les conséquences socio-économiques (augmentation de la pauvreté, désta-

bilisation des sociétés) et environnementales (appauvrissement de la biodiversité, diminution de la capacité de stockage du carbone dans les sols) de ce phénomène dépassent largement le niveau local.

Convention car elle a permis d'aboutir à des **compromis satisfaisants sur les questions institutionnelles** qui avaient bloqué les précédentes Conférences, offrant ainsi à la Convention une « chance » d'aller de l'avant. La gouvernance du **Mécanisme Mondial**, organe chargé d'accompagner les pays affectés dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Convention, a ainsi été révisée, en prenant en compte les demandes des pays en développement en faveur d'une plus grande transparence et d'une « redevabilité » renforcée de cet outil mis à leur disposition.

la Convention, en lien avec le processus actuel d'opérationnalisation de l'IPBES (interface science-politique sur la préservation des écosystèmes) ;
- l'organisation de la 2^{de} conférence scientifique de la Convention en 2012 (sur le thème de l'évaluation économique de la désertification).

Enfin, lors du segment de haut niveau, auquel la France était représentée par l'Ambassadeur délégué à l'environnement, les Parties ont souligné, en vue de l'échéance clef de Rio+20, l'importance des enjeux de dégradation des terres et des problématiques propres aux zones sèches, dans le cadre d'une économie verte.

Cette conférence ouvre une période intersessionnelle extrêmement importante pour la Convention, marquée notamment par le lancement :

- 1) du nouveau cycle de suivi de la mise en œuvre, avec les rapports des pays Parties sur les actions et les financements qu'ils ont engagés pour la lutte contre la désertification et la dégradation des terres ;
- 2) de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie décennale de la Convention. Cela représente en effet une opportunité unique de débattre des enjeux et contraintes relatifs à la mise en œuvre de la Convention dans les pays affectés, et de définir de nouveaux engagements.

À l'issue de cette conférence, la Convention Désertification est désormais « mise au défi » d'avancer sur la substance, maintenant que des compromis ont pu être trouvés sur un certain nombre d'enjeux institutionnels.



Séance plénière de la conférence de Changwon.
© CSFD / Antoine Cornet

bilisation des sociétés) et environnementales (appauvrissement de la biodiversité, diminution de la capacité de stockage du carbone dans les sols) de ce phénomène dépassent largement le niveau local.

Malgré ces enjeux globaux essentiels, la Convention Désertification peine, depuis sa création, à dépasser les débats relatifs à son fonctionnement interne et à avancer sur la définition d'un cadre stratégique international dans le domaine de la gestion durable des terres.

Dans ce contexte, la Conférence a constitué un jalon important pour la

Par ailleurs, **cette Cop10 a permis de progresser dans la structuration de la participation de la société civile aux débats et aux différents processus de la Convention, et de confirmer les efforts engagés pour renforcer sa base scientifique, avec :**

- la poursuite des travaux pour le développement d'un cadre global et partagé de mesure de la désertification, la mise en place d'un système de suivi-évaluation rigoureux conditionnant une meilleure compréhension des enjeux liés à la Convention ;
- la poursuite des débats sur la manière d'apporter un conseil scientifique international aux décideurs politiques de

➔ **Pour en savoir plus :**

- Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification : www.unccd.int/
- Bulletins des négociations de la terre : www.iisd.ca/desert/cop10/
- Brochure *L'action extérieure de la France contre la dégradation des terres et la désertification* : www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Degradation_des_terres_et_desertification-FR.pdf
- Comité scientifique français de la désertification : www.csf-desertification.org/
- Groupe de travail désertification : www.gtdesertification.org/

**Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats
Direction des biens publics mondiaux**

Contact : Sarah Fayolle - sarah.fayolle@diplomatie.gouv.fr
27, rue de la Convention - CS 91533 - 75732 PARIS CEDEX 15

